



DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N°2025-03-13/01 DU 13 MARS 2025 RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Végétale, dûment convoqué le 28 février 2025, s'est réuni sous la Présidence de Madame Françoise LECOUFLE, sa Présidente en exercice, le jeudi 13 mars à 10h à l'Hôtel du Département du Val-de-Marne.

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Étaient présents et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Végétale.

Liste des élus présents : Sébastien MEHA Jean-Luc DUMESNIL Patrick FARCY Françoise LECOUFLE	Liste des pouvoirs : De Thierry HEBBRECHT à Françoise LECOUFLE De Jean-Pierre BARNAUD à Patrick FARCY
--	--

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** les articles L. 5211-1 à L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation,
- VU** la délibération n° 2022-12-08/06 du 8 décembre 2022, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 2024-03-19/03 du 19 mars 2024, approuvant le budget primitif de l'année 2024,
- VU** le courrier du 18 novembre 2024, de Madame Françoise LECOUFLE adressé au comptable public, donnant son accord pour le passage au CFU,
- VU** l'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi de finances 2019,
- VU** le rapport présenté par Françoise LECOUFLE, Présidente du Smer la Végétale.

Présidé par M. FARCY, 4^{ème} membre élu, Mme LECOUFLE, Présidente, ayant quitté la salle au moment du vote ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat Mixte d'étude et de Réalisation la Végétale, tel qu'annexé à la présente délibération et selon la synthèse suivante :

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Reports excédent 2023 :	1 548 674, 04 €
Recettes d'investissement 2024 :	4 103 174, 33 €
Dépenses d'investissement 2024 :	4 484 983, 73 €
Résultat cumulé d'investissement 2024 :	1 166 864, 64 €

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
Report excédent 2023 :	33 330, 96 €
Recettes de fonctionnement 2024 :	2 157 736, 67 €
Dépenses de fonctionnement 2024 :	2 155 769, 14 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2024 :	35 298, 49 €

Article 2 : Affecte au budget primitif 2025 les résultats constatés sur l'exercice 2024, de la manière suivante :

Montant	Section	Compte
35 298,49 €	Fonctionnement	R 002
1 166 864,64 €	Investissement	R 001

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 4

Pouvoirs : 2

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2

Adoption : à l'unanimité

Madame Françoise LECOUFLE

